

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 NOVEMBRE 2018
COMPTE RENDU TENANT LIEU DE PROCES VERBAL

Date de convocation : 08/11/2018
Nombre de conseillers : en Exercice 15
Présents 13
Pouvoir 1
Votants 14

Le quatorze novembre de l'an deux mille dix-huit, à vingt heures, le Conseil Municipal de L'Albenc, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Ghislaine ZAMORA, Maire

Présents : Ghislaine ZAMORA, Christelle GUIONNEAU, Gérard CAMBON, Patrick BURRIAND, Christian JOLLY, Alexis BOUCHERAND, Catherine STUCK, Brahim BASRI, Véronique SCARINGELLA, Marjory LUYTON, Christian MATHIEU, Alexandre PICAT, Anne Laure ROUQUAIROL.

Excusés : Nathalie LYONNE, Marlène MANTEGARI

Les conseillers présents, représentant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination de Christelle GUIONNEAU, secrétaire de séance.

Madame le Maire demande à rajouter un point à l'ordre du jour.

1: Approbation du compte-rendu du dernier conseil municipal : questions et observations.

Le compte rendu du conseil municipal du 26 septembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

2: Délibération N°1 Décision Modification 3 :

Madame le Maire expose les demandes du percepteur concernant des régularisations comptables.

Pour se mettre en conformité avec les comptes du trésorier, elle propose de prélever en dépenses imprévus différentes sommes :

-Régularisation de la ligne emprunt (demande du percepteur)

-Créances de loyer suite au rétablissement personnel sans liquidation judiciaire des locataires du logement communal. (Décembre 2016 à aout 2018)

-Provision pour les intérêts bancaires de la ligne de trésorerie.

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant

1641 (16) : Emprunts en euros	2 652,00	021 (021) : Virement de la section de foncti	2 652,00
	2 652,00		2 652,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
022 (022) : Dépenses imprévues	-8 331,88		
023 (023) : Virement à la section d'investiss	2 652,00		
6542 (65) : Créances éteintes	5 579,88		
6616 (66) : Intérêts bancaires&sur op.de fina	100,00		
	0,00		
Total Dépenses	2 652,00	Total Recettes	2 652,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

- **Autorise** le Maire à effectuer cette DM.

3 : DELIBERATION N°2 SUPPRESSION D'UN POSTE D'ATTACHE TERRITORIAL ET CREATION D'UN POSTE D'ATTACHE PRINCIPAL :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois des collectivités territoriales sont créés par l'organe délibérant.

Il appartient donc au Conseil de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services.

Elle rappelle que le contrat de 3 ans de l'attachée territoriale en 21 H a pris fin et que le poste est vacant.

Elle propose de créer à la place un poste d'attaché principal de 28 H afin de pourvoir le poste.

Le conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve les propositions suivantes :

- suppression d'un poste d'attaché territorial
- création d'un poste d'attaché principal

4: Modification du règlement du cimetière :

Madame le Maire explique qu'une demande de scellement de columbarium sur une concession a été faite. Le règlement actuel n'interdit pas ce genre de travaux toutefois une réponse réglementaire à ce genre de demandes sera inscrite prochainement dans le règlement du cimetière.

Madame le Maire demande au conseil municipal d'approuver cette démarche ce qui est fait à l'unanimité.

5 : Désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales :

Une nouvelle modalité concernant les listes électorales le REU (Registre Election Unique) vient d'être mise en place. Dorénavant l'INSEE s'occupe de gérer les listes électorales des communes afin d'éviter les doublons et les erreurs.

Une commission de contrôle doit être mise en place.

Anne Laure ROUQUAYROL se propose comme titulaire et Marlène MANTEGARI est désignée en tant que suppléante. Il convient de nommer 4 personnes supplémentaires pour compléter cette commission de contrôle.

6 : Vente du restaurant :

Le compromis de vente devrait être signé très prochainement.

7 : Informations et questions diverses :

Prochaine réunion du PLU : 18 décembre à 16h00

Le stationnement sur le trottoir devant l'école pose un problème de sécurité et oblige les enfants et les poussettes à marcher sur la route. Un mot a été mis dans le cahier des enfants, de la peinture devrait être mise au sol pour délimiter cette zone piétonne.

- Prochain Conseil municipal le mercredi 12 décembre 2018 à 19h00